

# Bordereau de signature

## DEL2019\_0046



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	02/04/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	02/04/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-04-02)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2019\_ 0046

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 MARS 2019,**  
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 29 mars, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, M. CALAMITA, Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

Mme TROQUIER qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. VACHEZ,  
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,  
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,  
M. TATI qui a donné pouvoir à M. TIENG,

**ABSENTS** : Mme DODOTE (excusée), Mme CAMARA (excusée), M. NGUYEN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. CALAMITA.

Sortie de M. KAPLAN lors du vote du point n° 13 relatif à la modification du tableau des effectifs.

**Point 1** : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M14,*

*VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,*

*VU l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,*

*VU l'arrêté du Compte Administratif 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance 30 mars 2018,*

*VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,*

*VU l'adoption du Budget Primitif 2018 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2017 ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2017), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2018,*

*VU l'adoption de la Décision Modificative n° 1 du budget 2018 (ajustements du budget 2018) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 juin 2018,*

*VU l'adoption de la Décision Modificative n° 2 du budget 2018 (ajustements du budget 2018) par le Conseil Municipal lors de sa séance du 23 novembre 2018,*

*VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2019 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019,*

*VU le Compte de Gestion de l'exercice 2018 de la commune, portant sur son budget principal, présenté par la comptable ayant exercé au cours de la gestion, Madame Odile VIVA, remis à l'ordonnateur, Monsieur Mathieu VISKOVIC, Maire de Noisiel, et faisant apparaître les résultats suivants :*

#### Résultats budgétaires de l'exercice 2018

Budget principal	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	4 992 910,03	24 110 664,77	29 103 574,80
Dépenses	4 530 030,59	23 393 007,89	27 923 038,48
Résultat de l'exercice			
Excédent	462 879,44	717 656,88	1 180 536,32
Déficit			

**Résultats d'exécution du budget principal 2018**  
(Résultat de clôture de l'exercice 2018)

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2017)	Part affectée à l'investissement (2018) *	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-1 650 976,68 (a)	0,00	462 879,44 (b)	-1 188 097,24 (a+b)
Fonctionnement	1 245 915,73 (c)	594 305,30 (d)	717 656,88 (e)	1 369 267,31 (c-d+e)
<b>Total</b>	<b>- 405 060,95 (f)</b>	<b>594 305,30 (g)</b>	<b>1 180 536,32 (h)</b>	<b>181 170,07 (f-g+h)</b>

\* Compte 1068 : couverture du déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser, soit :  
1 650 976,68 € - 1 056 671,38 € = 594 305,30 €.

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission des finances du 18 mars 2019,

**ENTENDU** l'exposé de M.RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 2 ABSTENTIONS ET 28 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2018 (dont un extrait est joint ci-après) ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de le signer.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le 02 AVR. 2019  
Affiché en Mairie le 02 AVR. 2019  
Publié au RAA le 02 AVR. 2019

02 AVR. 2019

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À **MELUN**

**22 MARS 2019**

, le



*[Signature]*

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de NOISIEL pendant l'année 2018 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À **Noisiel**, le **26/03/2019**



*[Signature]*  
**Le Trésorier**

Vu par **Noisiel** qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **29 Mars 2019** par l'organe délibérant.

À **Noisiel**, le **02 AVR. 2019**

